

**Service Public d'Assainissement Non  
Collectif  
Communauté de Communes Champagnole  
Nozeroy Jura**

3 rue de Victor Bérard  
39300 CHAMPAGNOLE  
Tel : 03 84 52 12 87

[spanc@champagnolenozerojura.fr](mailto:spanc@champagnolenozerojura.fr)

# Guide d'installation des systèmes d'assainissement autonome 2025

---

Remis à l'utilisateur conformément à l'article 16 de l'Arrêté prescriptions technique  
du 07 Septembre 2009



## Vous avez l'intention de construire / réhabiliter votre assainissement individuel

La démarche à réaliser est la suivante. Tout document est disponible sur :  
<https://www.champagnolenozeroyjura.fr/environnement/assainissement/assainissement-non-collectif/>

### Projet de conception :

- 1) Contacter un bureau d'étude pour réaliser l'étude préalable de conception afin de définir les points suivants :
- 2) Définir le dimensionnement de l'installation en fonction des pièces principales de la maison,
- 3) Définir la nature du terrain,
- 4) Définir votre type d'installation (filtre à sable, filière compact ou Microstation, sachant qu'il est préférable de privilégier les filières de filtrations, (les Microstations demandent un entretien plus complexe, plus fréquent et une consommation d'électricité).

### Mise en place de votre projet :

- 1) Contacter des terrassiers afin de demander différents devis (vérifier l'assurance du terrassier pour l'installation des filières agréées et traditionnelle).
- 2) Choisir votre installation.
- 3) Remplir et signer la fiche de déclaration de projet. La renvoyer complète à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura avec l'étude de conception (spanc@champagnolenozeroyjura.fr).
- 4) En cas de rejet des eaux traitées en sortie de l'installation dans le réseau pluvial ou hydrographique, il est indispensable de demander une autorisation de rejet (voir annexe 1) au propriétaire du réseau ou du cours d'eau (mairie, DDT,...) et la joindre à votre déclaration.

### Réponse du SPANC (Service Public D'Assainissement Non Collectif):

- 1) En cas de conformité du projet, une attestation vous sera délivrée (cette attestation est à joindre à votre dossier d'urbanisme en cas de PC).
- 2) En cas de non-conformité, un courrier vous sera envoyé vous indiquant les modifications à effectuer.

### Travaux de réalisation (une fois la conformité du projet validé) :

- 1) Le terrassier réalise vos travaux.
- 2) Il convient d'informer le SPANC de la date de démarrage des travaux et prendre un RDV pour les vérifications de conformité des travaux de réalisation, par le formulaire (voir dans le guide d'installation).
- 3) Une date de RDV sera donnée par le SPANC sous 8 jours. Le filtre à sable et les tranchées ne doivent pas être remblayés avant le passage du SPANC.
- 4) Le PV de réception de chantier doit être signé entre le terrassier et le propriétaire. Cela valide la garantie décennale de votre installation.

### Vérification de conformité de l'installation :

- 1) Le SPANC vérifie la conformité des travaux réalisés et donne l'autorisation de remblayer ou indique les modifications à mettre en place pour que l'installation soit conforme.
- 2) Le SPANC vous délivre un certificat de conformité des travaux.

### Entretien de l'Installation :

- 1) Le propriétaire et l'utilisateur sont responsables de l'installation. Cette dernière doit être tenue en bon état de fonctionnement.
- 2) La vidange régulière (~4 à 8 ans) de la fosse est obligatoire et est impérative quand le niveau des boues atteint 50 % de la hauteur dans la fosse toutes eaux. Cette vidange évite le départ de boues vers le média filtrants, donc son colmatage et son usure prématurée.
- 3) La vidange des Microstations est à réaliser à un remplissage de 30 % des boues, suivant les prescriptions du constructeur.
- 4) La réalisation de la vidange doit être effectuée par une entreprise agréée et le bordereau de dépotage des boues transmis au SPANC.
- 5) Le SPANC effectue le contrôle de bon fonctionnement régulier sur l'installation.
- 6) L'entretien des filières agréées est précisé dans le cahier d'entretien. Cela consiste en plus de la vidange, en l'entretien du surpresseur et du diffuseur d'air ou du média filtrant. Le manque d'entretien quotidien des pièces mécaniques et électriques peut compromettre gravement le fonctionnement de l'installation et engendrer des réparations coûteuses. Cet entretien est réalisé par le constructeur ou une entreprise spécialisée dans ce domaine.

## LISTE DES BUREAUX D'ETUDES SUSCEPTIBLES

### DE REALISER DES PRESTATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| NOM                                       | ADRESSE   | TELEPHONE                        | FAX            | E-mail   |
|---|---|----------------------------------|----------------|--|
| PB ASSAINISSEMENT                         | Les Lauriers 39270 CRESSIA  | 06 30 79 41 91                   | /              | info@pb-assainissement.fr  |
| Cabinet ANDRÉ                             | 12 rue Jean Memmoz<br>25301 PONTARLIER CEDEX<br>(M. Julien BOUVERET)                          | 03 81 39 29 25                   | 03 81 46 46 57 | <a href="mailto:ibouveret@cabinet-andre.fr">ibouveret@cabinet-andre.fr</a>   |
| BEREST (Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST) | 71 rue du Prunier – BP 377<br>68007 COLMAR  | 03 89 20 30 10                   | 03 89 23 65 08 | -  |
| GINGER ENVIRONNEMENT                      | 4 rue du Docteur Maurice Quignard<br>21000 DIJON<br>(M. Mickaël BOISSEAU)                     | 03 80 78 76 66<br>06 21 31 32 93 | 03 80 78 76 65 | <a href="mailto:m.boisseau@gingerenv.com">m.boisseau@gingerenv.com</a>   |
| VERDI Ingénierie                          | 13 avenue Aristide Briand<br>39100 DOLE<br>(Mme Sandrine BOYER)                               | 03 84 79 02 57<br>06 32 64 31 82 | 03 84 82 31 61 | <a href="mailto:sboyer@verdi-ingenierie.fr">sboyer@verdi-ingenierie.fr</a>   |
| IRH                                       | Antenne de Franche-Comté<br>13A, rue Pierre Vernier<br>39100 Dole<br>(M. Philippe DELLENBACH) | 03 84 69 01 83<br>06 74 41 53 30 | 03 84 82 75 68 | <a href="mailto:philippe.dellenbach@irh.fr">philippe.dellenbach@irh.fr</a>   |
| NALDEO (PÖYRY Environnement SA)           | Agence de Besançon<br>4 chemin de l'Ermitage<br>25000 BESANCON                                | 03 81 52 38 38                   | 03 81 41 09 96 | <a href="mailto:agence.besancon@naldeo.com">agence.besancon@naldeo.com</a><br><a href="mailto:jean.pierre-gervais@poyry.com">jean.pierre-gervais@poyry.com</a><br><a href="mailto:michel.lenglet@poyry.com">michel.lenglet@poyry.com</a> |
| GEOPROTECH Ingénierie                     | Agence de Franche-Comté<br>ZA les charrières 70 190 RIOZ                                      | 03 84 91 53 62                   |                | Renaud LADAME (GEOPROTECH)<br><renaud.ladame@geoprotech.fr>  |
| Réalités Environnement                    | 26 A rte Lyon<br>25720 Beure<br>Ou 01604 Trevoix  | 03 81 87 03 48<br>04 78 28 46 02 | 04 74 00 36 97 | <a href="mailto:fabien.chassinmol@realites-be.fr">fabien.chassinmol@realites-be.fr</a>   |

Liste indicative et non exhaustive (mise à jour mai 2015)

## Liste non exhaustive des terrassiers sur le territoire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

| Nom                       | adresse                         | CP    | ville                    | n tel          | responsable assainissement | portable       | mail   | Commentaire               |
|---------------------------|---------------------------------|-------|--------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|---------------------------|
| BEJEAN TP                 | 25 chemin des cascades          | 39150 | LES PLANCHES EN MONTAGNE |                | BEJEAN Raphael             | 06.43.43.03.58 | <a href="mailto:bejean.tp@gmail.com">bejean.tp@gmail.com</a>                       |                           |
| BESSON Thibault           | 2 rue des croix neuves          | 39300 | MONTROND                 | 03 84 51 14 43 |                            | 06,85,85,62,36 | <a href="mailto:besson.thibault@outlook.com">besson.thibault@outlook.com</a>       |                           |
| BUGADA                    | 59 Rue des Freres Bazinet BP 42 | 39300 | Champagnole              | 03 84 53 13 53 | GODINEAU Jean              | 06 87 89 21 28 | <a href="mailto:jean@sas-bugada.fr">jean@sas-bugada.fr</a>                         |                           |
| CRTP SARL                 | 460 che Rapoutier Dessus        | 39520 | FONCINE LE BAS           | 03 84 51 59 13 | RIGOLET Christophe         | 06.86.17.75.47 | <a href="mailto:crtp39@orange.fr">crtp39@orange.fr</a>                             |                           |
| CHABOUD                   |                                 | 39460 | FONCINE LE HAUT          |                |                            | 06 72 15 15 14 | <a href="mailto:contact@chaboud39.fr">contact@chaboud39.fr</a>                     | Maçonnerie et TP          |
| DOLE JM TP                | 11 rue Tuilerie                 | 39300 | VALEIMPOULIERE S         | 03 84 51 75 58 | DOLE Jean Michel           | 06 84 60 89 12 | <a href="mailto:jean-michel.dole0899@orange.fr">jean-michel.dole0899@orange.fr</a> |                           |
| DOLE FRERES SARL          | Chem des Grandes Pres           | 39250 | MEGES                    | 03 84 51 18 17 | DOLE                       | 06,74,57,89,61 | <a href="mailto:dolefrere@wanadoo.fr">dolefrere@wanadoo.fr</a>                     |                           |
| GHINI ROBIN BTP           | chemin des Vernet               | 39300 | NEY                      | 06 40 42 82 89 | GHINI Robin                | 06,06,88,88,23 | <a href="mailto:brp.ghini.robin@gmail.com">brp.ghini.robin@gmail.com</a>           |                           |
| GINDRE Bruno BGT          | 12 plaine des echaillons        | 39300 | PONT DU NAVOY            |                |                            | 06,82,24,58,39 | <a href="mailto:brgindre@orange.fr">brgindre@orange.fr</a>                         |                           |
| GOULUT Victor             | chemin de la Combe              | 39300 | LE PASQUIER              |                |                            | 06,77,46,01,40 | <a href="mailto:goulut.victor@gmail.com">goulut.victor@gmail.com</a>               | Possède une petite caméra |
| JEANNIN SAS               | rue de Forêt de la Joux         | 39250 | CENSEAU                  | 03 84 51 35 30 | Emmanuel PASTEUR           | 06 85 76 54 96 | <a href="mailto:ets-jeannin@wanadoo.fr">ets-jeannin@wanadoo.fr</a>                 |                           |
| NICO TP                   | 30 route des Croix Neuves       | 39300 | MONTROND                 | 03 84 51 77 83 | COQUET Nicolas             | 06,73,86,68,86 | <a href="mailto:nico39@gmail.com">nico39@gmail.com</a>                             |                           |
| PRATI Jean & Fils SARL TP | 6 rue des Grand Haies           | 39300 | EQUEVILLON               | 03 84 52 37 90 | PRATI Alain                | 06.74.41.15.85 | <a href="mailto:tp.pratijean@orange.fr">tp.pratijean@orange.fr</a>                 |                           |
| ARUSTHUL TP               | 4 impasse sur le Brulet         | 39300 | SAPOIS                   | 03 84 53 07 50 |                            |                | <a href="mailto:celine.rusthul@orange.fr">celine.rusthul@orange.fr</a>             |                           |
| SARL MASNADA              | 629 Chemin Grande Poire         | 39300 | SAPOIS                   | 03 84 51 40 64 | MASNADA Denis              | 07.86.05.14.55 | <a href="mailto:dmasnada@hotmail.fr">dmasnada@hotmail.fr</a>                       | Possède une petite caméra |

## Liste non exhaustive des Hydro-Cureurs autour du territoire de la CC-CNUJ

| Nom    | adresse                     | CP    | ville    | n tel          | responsable assainissement | portable       | mail   | Commentaire |
|--------|-----------------------------|-------|----------|----------------|----------------------------|----------------|--|-------------|
| HUSSON | 34 chemin de l'EpINETTE     | 39270 | ORGELET  | 03 84 24 68 72 | Husson Alexis              | 06 74 47 14 88 | <a href="mailto:husson.assainissement@gmail.com">husson.assainissement@gmail.com</a>       |             |
| SARP   | Rue de la Lième, Zone Lième | 39570 | PERRIGNY | 03 85 21 09 09 |                            |                | <a href="mailto:belinda.pollier@veolia-proprete.fr">belinda.pollier@veolia-proprete.fr</a> |             |

## Liste non exhaustive des terrassiers autour du territoire de la Communauté de Communes Champagne Nozeroy

Jura

| Nom                  | adresse                            | CP    | ville                   | n tel          | responsable assainissement | portable       | mail   | Commentaire |
|----------------------|------------------------------------|-------|-------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|-------------|
| BENETRUY             | 21 route de l'Abergement Les Thésy | 39110 | LEMUY                   | 03 84 51 42 85 | Valentin Cottez            | 06 43 22 00 26 | <a href="mailto:benetrytp@orange.fr">benetrytp@orange.fr</a>                         |             |
| BTP Loiget Longchamp | 19 rue Combe Gremond               | 25560 | BULLE                   |                |                            | 06 31 40 74 08 | <a href="mailto:btploigetlongchamppt@hotmail.fr">btploigetlongchamppt@hotmail.fr</a> |             |
| GOYARD               | Z.I Route du Château               | 39150 | NANCHEZ, Chaux des près | 03 84 60 40 53 | GOYARD Michel              | 06 85 83 71 51 |  |             |
| RABASA               | 39 Rue Gerain Pager                | 39400 | MORBIER                 | 03 84 33 05 69 |                            |                | <a href="mailto:rabasa-tb@wanadoo.fr">rabasa-tb@wanadoo.fr</a>                       |             |
| TP FOREST            | 14 Rue des Tilleuls                | 39130 | MENETRUXEN JOUX         |                | Guidoni                    | 06 83 80 62 25 | <a href="mailto:contact@tpforest.fr">contact@tpforest.fr</a>                         |             |

## Liste non exhaustive des Caméras autour du territoire de la CC-CNUJ

| Nom                          | adresse                   | CP    | ville             | n tel          | responsable assainissement | portable       | mail   | Commentaire |
|------------------------------|---------------------------|-------|-------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|-------------|
| ADTEC                        | 10 impasse de la Vavrette | 01270 | TOSSIAT           | 04 74 14 82 22 | PATHOUX Grégory            | 06 71 58 40 22 | <a href="mailto:gpathoux@adtec-contrôle.com">gpathoux@adtec-contrôle.com</a>                     |             |
| CANACAM                      | 546 Le Gravier            | 39140 | RUFFEY-SUR-SEILLE |                | BICHON Yohann              | 06 41 17 52 35 | <a href="mailto:canacam.inspection@gmail.com">canacam.inspection@gmail.com</a>                   |             |
| LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS | Rue du Château            | 01270 | COLIGNY           | 0 800 320 820  | LUGINBUHL                  | 06 45 56 00 44 | <a href="mailto:b.luginbuhl@compagnie-deboucheurs.com">b.luginbuhl@compagnie-deboucheurs.com</a> |             |
| VISIOTUB                     | 31 Rue de Beaumont        | 39140 | NANCE             | 03 84 48 49 14 | Sarran Eddy                | 06 86 95 79 58 | <a href="mailto:visiotub@wanadoo.fr">visiotub@wanadoo.fr</a>                                     |             |

## Liste non exhaustive des Entreprises d'entretiens de Microstations

| Nom                             | adresse           | CP    | ville                           | n tel          | responsable assainissement | portable       | mail   | microstation                 |
|---------------------------------|-------------------|-------|---------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|--|------------------------------|
| ASSAINEAU SERVICE               | 19 rue DAME MARIE |       | GERMONVILLE                     | 03 54 59 73 23 |                            | 03,54,59,73,23 | <a href="mailto:contact@assaileau.com">contact@assaileau.com</a>   | Eloy                         |
| SAGEAU Franche Comte ASSISTEAUX |                   |       | ORNANS                          | 06 30 27 31 51 | Simon Vernerey             | 06,30,27,31,51 | <a href="mailto:simon.vernerey@sageau.fr">simon.vernerey@sageau.fr</a><br><a href="mailto:r.com@sageau.fr">r.com@sageau.fr</a><br><a href="mailto:info@assisteaux.com">info@assisteaux.com</a> | toutes types<br>toutes types |
| JURA ASSAINISSEME VEOLIA SARP   | 4 route de Dole   | 39120 | VILLERS ROBERT LE DESCHAUX LYON | 0 800 000 160  | MANGEL Sacha               | 08,00,000,160  | <a href="mailto:jura-assainissements@orange.fr">jura-assainissements@orange.fr</a>   | NDG                          |
| ACTIO assainissement            |                   | 39120 | SERGENON                        | 03 86 25 20 40 |                            | 03,86,25,20,40 | <a href="mailto:contact@actio-assainissement.fr">contact@actio-assainissement.fr</a>   | Graf<br>DELPHIN France       |

## DECLARATION D'UN PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette fiche doit être complétée et retournée auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (3 rue Victor Bérard 39300 Champagnole [spanc@champagnolenozerojura.fr](mailto:spanc@champagnolenozerojura.fr)) pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter (lié ou non à un projet d'urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux.)

Pour les réhabilitations des installations existantes, une déclaration d'urbanisme n'est pas demandée.

**Suite à votre déclaration le SPANC vous délivrera une « attestation de conformité du projet ». Cette attestation est à joindre à votre dossier de demande des travaux.**

Des pièces complémentaires, à joindre avec cette déclaration d'assainissement, sont à fournir :

- Extrait cadastral permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les captages d'eau destinés à l'alimentation humaine ; le réseau hydrographique local (fossé, réseau pluvial).
- Plan d'implantation donnant les limites du terrain, la situation de l'immeuble sur le terrain et par rapport aux immeubles voisins, la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.
- Etude préalable de l'installation réalisée par un bureau d'étude avec définition des systèmes adaptés à la nature du sol du dimensionnement.
- Autorisation en cas des rejets en milieux superficiel ou réseau d'eau pluvial. (ANNEXE 1)

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| <b>Réservé<br/>SPANC</b> | Date de réception : ..... |
|                          | N° de réception : .....   |
|                          | N° VISIO : .....          |

| DEMANDEUR  |   |
|--|---|
| NOM - Prénoms : _____  |   |
| Adresse complète : _____   |   |
| Tél : _____  | Email : _____   |
| <b>SITUATION DU PROJET :</b>   | <b>NATURE DU PROJET :</b>   |
| Commune : _____  | <input type="checkbox"/> Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux |
| Adresse (n° voie, lieu-dit) : _____  | <input type="checkbox"/> Réalisation d'une installation d'assainissement sans autorisation d'urbanisme                      |
| _____  | <input type="checkbox"/> Modification d'une installation déjà contrôlée   |
| _____  | Date du dernier contrôle : _____  |
| <b>Références cadastrales du terrain</b>                                     | <input type="checkbox"/> Mises aux normes en cas d'une vente  |
| Section (s) : _____ N° de parcelle (s) : _____                               |   |
| <b>Lotissement</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |   |

| LOCAUX À DESSERVIR  |  |
|---|--|
| ● <b>Locaux à usage d'habitation :</b>  | ● <b>Locaux à autre usage (restaurant, camping, salle des fêtes, etc.) :</b> |
| <input type="checkbox"/> Construction neuve <input type="checkbox"/> Construction existante | Nature de ces locaux : _____   |
| Nombre de logements : _____   | Nombre de locaux : _____   |
| Nombre de pièces principales par logement : _____   | Capacité maximale d'accueil / jour/<br>local : _____                         |
| Nombre d'habitants permanents : _____   | Activité recherchée : _____  |

## TERRAIN RECEPTEUR

Surface totale : \_\_\_\_\_ Surface disponible pour l'assainissement : \_\_\_\_\_

Contraintes d'aménagement (arbres, zone non accessible pour pelle mécanique, etc...) : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des **captages d'eau** sur la propriété ou dans le voisinage de l'habitation dans un **rayon de 35 m** ?

OUI  NON (Si oui, les faire apparaître sur les plans joints au projet)

Existe-t-il des **risques d'inondation ou de remontée de la nappe phréatique** sur la propriété ou dans le voisinage de l'habitation ?

OUI  NON (Si oui, obligation de mettre en place une filière étanche ou un tertre d'infiltration)

**Perméabilité du sol à 0,50 m de profondeur**

Imperméable  peu perméable  perméable

Nature du sol (argile, sable, roche) – à Préciser : \_\_\_\_\_

**Type de sol à 1.00 m de profondeur :**

Terre végétale  argile  sable  roche  Autres - Préciser : \_\_\_\_\_

Existe-t-il une étude pédologique sur le terrain étudié :  OUI  NON Si oui joindre l'étude à la déclaration

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT A REALISER

Conformément à l'arrêté de 7 mars 2012

### I / DISPOSITIFS PAR MILIEUX FILTRANTS TRADITIONNELS

#### 1 - Prétraitement des eaux usées

Fosse toutes eaux : Volume : \_\_\_\_\_

**Dispositifs complémentaires :**

Préfiltre ou indicateur de fonctionnement : Volume : \_\_\_\_\_

Bac à graisses : Volume : \_\_\_\_\_

→ En cas de **réhabilitation d'une installation existante et si collecte des eaux vannes et eaux ménagères séparées** :

Fosse septique : Volume : \_\_\_\_\_  Fosse étanche : Volume : \_\_\_\_\_  Fosse chimique : Volume : \_\_\_\_\_

Bac à graisses : Volume : \_\_\_\_\_  Préfiltre indépendant : Volume : \_\_\_\_\_

#### 2 - Traitement des eaux usées :

→ Mise en place d'un **système d'alimentation séquentielle** (facultatif) avant le dispositif de traitement :  Oui  Non

Si Oui :  Auget basculant/ flottant : Volume : \_\_\_\_\_  Chasse pendulaire / automatique : Volume : \_\_\_\_\_

Poste de relevage : Volume \_\_\_\_\_

- Par le sol naturel

Tranchées d'épandage en sol naturel

Lit d'épandage

Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_

Surface totale réservée à l'épandage : \_\_\_\_\_

Longueur unitaire des tranchées : \_\_\_\_\_

Total linéaire des tranchées d'épandage : \_\_\_\_\_ mètres linéaires

- Par sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable horizontal drainé

Tertre d'infiltration drainé

Lit à massif de zéolite drainé

Tertre d'infiltration non drainé

Surface : \_\_\_\_\_

(Pour les filières drainées, prévoir une évacuation des eaux usées traitées au V / **Evacuation des eaux usées traitées**)

Surface base : \_\_\_\_\_

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT A REALISER

### II/ DISPOSITIFS PAR MILIEUX FILTRANTS – FILTRES COMPACTS

Autres médias filtrants agréés par le Ministère (filtre compact) : (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>)

Modèle : ..... Constructeur : ..... Capacité en EH : .....

N° Agrément : .....

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au V/ Evacuation des eaux usées traitées)

### III/ DISPOSITIFS MICROSTATIONS

Modèle : ..... Constructeur : ..... Capacité en EH : .....

N° Agrément : .....

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au V/ Evacuation des eaux usées traitées)

### IV/ AUTRES DISPOSITIFS

Toilettes sèches, séparation des urines  Oui  Non

### V/ EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- **Infiltration par le sol (préconisé):**  Tranchées d'infiltrations : Nombre de tranchées : ..... Longueur de chaque tranchée : .....

- **Milieu superficiel :** (sous condition d'impossibilité d'infiltration, démontré par une étude de sol, joint à cette déclaration et l'autorisation du rejet du gestionnaire

du milieu récepteur)

Fossé

Réseau pluvial

Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière.)

#### **Aménagements indispensables**

- Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation de traitement des eaux usées

- Ventilation impérative et piquée **à l'aval des ouvrages de prétraitement.** (Sauf cas contraire suivant les prescriptions du fabricant)

- Accès libre permanent aux ouvrages (vérification, travaux, entretien ...)

### Engagement du pétitionnaire

#### Le pétitionnaire s'engage :

- A contacter le SPANC afin qu'il émette un avis technique et réglementaire sur la conception et l'implantation de la filière d'assainissement non collectif.
- A réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur
- A contacter le SPANC lors du début de réalisation des travaux et avant recouvrement des ouvrages pour une vérification de la bonne exécution.
- Faire réaliser une étude de sol pédologique préalable si besoin (cas listés page 1 ou sur demande du SPANC)

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

**Signature du pétitionnaire**

À..... Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ 20....



# ANNEXE 1

## AUTORISATION DE REJETS DES EAUX TRAITEES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de 21 à 199 EH

Cette fiche doit être joint à votre déclaration de projet d'assainissement non collectif adressé au Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de la communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ( 3 rue Victor Bérard 39300 Champagnole [spanc@champagnolenozeroyjura.fr](mailto:spanc@champagnolenozeroyjura.fr)) pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter, lié ou pas à un projet d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux.)

**Réservé  
SPANC**

Date de réception : .....  
N° de réception : .....  
N° VISIO :

### DEMANDEUR

NOM - Prénoms :

---

---

Adresse complète du demandeur :

---

---

Tél : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

### SITUATION DU PROJET :

Commune : \_\_\_\_\_

Adresse (n° voie, lieu-dit) :

---

---

### Références cadastrales du terrain

Section (s) , N° de parcelle (s) : \_\_\_\_\_

Estimation du volume d'eau traitées rejetées / jours : \_\_\_\_\_ litres

N° PC : .....

### DESCRIPTION DU PROJET

- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable horizontal drainé
- Tertre d'infiltration drainé
- Lit à massif de zéolite drainé
- Autres médias filtrants agréés par le Ministère (filtre compact)
- Autres filières agréés par le Ministère (Microstation)

## EVACUATION DES EAUX TRAITEES

### - Milieu superficiel :

- Fossé
- Réseau pluvial
- Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière, nom du cours d'eau)

\_\_\_\_\_

**Les rejets doivent respecter les prescriptions techniques et les normes réglementaires de l'arrêté du 21 juillet 2015.**

## MILIEU RECEPTEUR

- **Infiltration par le sol (si manque d'exutoire):**  Tranchées d'infiltrations : Nombre de tranchées : ..... Longueur de chaque tranchée : .....
- **Milieu superficiel :** .....

- Fossé                       Réseau pluvial                       Réseau hydrographique superficiel (ruisseau,

**Joindre l'étude à la déclaration**

## GESTIONNAIRE DU MILIEU RECEPTEUR

- Commune, Mairie de .....
- Privé.....Nom du propriétaire.....
- DDT Police de l'Eau .....
- Autres à préciser : .....

## Autorisation du Maire ou du gestionnaire du réseau, fossé ou du cours d'eau

Je sous signée .....Maire de la commune de ....., gestionnaire du

- Réseau d'eau pluviale
- Ruisseau de .....

Autorise M ..... à rejeter ses eaux traitées dans le cadre de son projet d'assainissement individuel. Ce rejet se fera à l'endroit (joint plan) .....et est susceptible d'être contrôlé et prélevé au frais du propriétaire. En cas de mauvais résultat, une pénalité peut être mise en place.

**Signature**

À..... Le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTROLE

**A retourner à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura**  
3 rue Victor Bérard 39300 CHAMPAGNOLE 03.84.52.12.87 [spanc@champagnolenozerojura.fr](mailto:spanc@champagnolenozerojura.fr)

Je soussigné Mme/M .....demande un contrôle diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif de la propriété désignée ci-dessous, dans le cadre de :

- Diagnostic vente – 160 € TTC
- Examen préalable à la conception – inclus dans le service
- Vérification de la bonne exécution en cas de Permis de Construire ou de réhabilitation suite à une vente – 80 € TTC
- Contrôle de bon fonctionnement de l'existant – 144 € ou 18 € TTC/ an /obligatoire tous les 8 ans
- Rendez-vous fixé mais non honoré – 60 €
- Déplacement pour conseil du technicien SPANC - inclus dans le service

Remarque : en cas de non-conformité, les tarifs peuvent être majorés conformément au règlement de service public d'assainissement non collectif.

### Demandeur

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

N° tel, Email : Important afin de pouvoir vous contacter .....

Propriétaire  Agence  Entreprise

### Propriétaire (si différent du demandeur)

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

N tel, Email : .....

### Notaire ou agence immobilière (en cas de vente) / Entreprise de terrassement (construction)

Nom : .....

Adresse : .....

N tel, Email : .....

### Adresse du bien immobilier à contrôler

N°, Rue : .....

CP, commune : .....

Cadastre : .....

Date de la dernière visite .....

[N° VISIO si connu .....] à remplir par la  
Communauté de Communes

**Date de la visite**

*Merci de nous appeler (N° en haut de page) pour fixer un RDV ou de nous proposer vos disponibilités par mail (jour de semaine entre 9h et 16h)*

.....

A la réception de la demande, **la Communauté de Communes vous confirmera la demande sous 15 jours ouvrables.**

- La présence du propriétaire ou son représentant est obligatoire au moment de l'intervention du SPANC.
- Les ouvrages doivent être accessibles pour le contrôle.
- Tous les documents concernant l'installation (plans, prescriptions, photos, factures d'installation et justificatifs de vidange) sont à présenter au technicien le jour de la visite.
- **Un rapport vous sera fourni après la visite sous 15 jours ouvrables.**

Le .....à .....

Signature

## FICHE DECLARATIVE

Cette fiche est à remplir au mieux et à retourner avec le formulaire de demande de contrôle.

### Caractéristique de l'immeuble :

Type de résidence : Principale       Secondaire       Occupation : ..... mois / an

Nombre de logements : .....

Nombre de pièces principales : .....

(Sont comprises dans les pièces principales les chambres, bureau + salon, salle à manger)

Nombre d'habitants : .....

### Puits alimentation en eau :

Présence d'un puits sur la parcelle ou à proximité : OUI       NON

Servant à l'alimentation d'eau :                      OUI       NON

Est-il déclaré à la Mairie ? :                      OUI       NON

### Contraintes particulières :

.....  
.....

### Descriptif de l'installation (oui/non) :

Fosse septique .....

Fosse toutes eaux .....

Epandage .....

Filtre compact :.....

Microstation .....

Volume.....

Ventilation .....

Destination des eaux pluviales : .....

### Entretien :

Date de la dernière vidange : .....

Fait par un vidangeur agréé : OUI       NON

Justificatif de vidange :      OUI       NON

Regards : **Les regards doivent être accessibles, dégagés et facilement manipulables. En cas de plaque lourde, celle-ci doit être enlevée avant la visite du technicien.**

## Formulaire de demande de vidange de fosses

Valant convention et bon de commande entre  
l'usager et la collectivité  
Service Public d'Assainissement Non Collectif

### Demandeur :

Nom : .....Prénom.....  
Rue .....  
CP.....Commune.....  
Numéro téléphone : .....  
Adresse mail .....

### Propriétaire (si différent du demandeur)

Nom : .....Prénom.....  
Adresse du propriétaire :  
Rue .....  
CP.....Commune.....  
Numéro téléphone : .....

### Installation :

Adresse de l'installation :  
Rue .....  
CP.....Commune.....  
N° Cadastre : .....  
Fosse septique  Fosse toutes eaux  Microstation   
Volume à vidanger .....m<sup>3</sup>  
Date de la dernière vidange : .....  
Distance depuis route jusqu'à la fosse .....m

**La fosse doit être accessible le jour de la vidange.** S'il est nécessaire de rechercher la fosse, merci de nous contacter préalablement à la vidange.

### Type d'intervention :

**VIDANGE PROGRAMMEE** (réservé aux installations en ANC)

Date choisie (voir le tableau page 16) ::.....

**VIDANGE URGENTE** (installation en dysfonctionnement)

A noter que le délai d'intervention pour une vidange urgente est de 48 heures (à compter de la demande).  
Vous serez recontacté par le prestataire.

**VIDANGE NON-PROGRAMMEE** (dans le cas de la vidange d'une installation située sur une parcelle desservie par un réseau de collecte des eaux usées, dont le raccordement de l'habitation au réseau est prévu suite à une mise aux normes)

### Facturation :

La facturation de ce service est adressée au propriétaire de l'installation.

**Pour plus d'information, contactez le SPANC au 03.84.52.12.87  
ou par mail : [spanc@champagnolenozeroyjura.fr](mailto:spanc@champagnolenozeroyjura.fr)**

## ARTICLE 1 : OBJET ET ENTENDU DU SERVICE DE VIDANGE

**La collectivité propose une prestation de service de vidange des ouvrages d'assainissement non collectif qui ne peut en aucun cas être associée à un engagement de maintenir l'installation en bon état de fonctionnement.**

L'état de l'installation est donné dans le cadre du contrôle initial d'état des lieux et de bon fonctionnement.

Dès lors, la collectivité propose à l'utilisateur un service de vidange de son assainissement non collectif.

L'utilisateur déclare confier à la collectivité les prestations de vidange de son dispositif selon les conditions fixées par la présente convention. Cela concerne uniquement les ouvrages de prétraitement et n'agit pas sur la conception, l'implantation et la réhabilitation de l'installation.

## ARTICLE 2 : NATURE ET MODALITE D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE VIDANGE

La collectivité, dans le cadre de sa mission de contrôle de bon fonctionnement, peut effectuer une mesure de hauteur des boues lors de la visite de l'installation. Elle informe l'utilisateur du niveau d'accumulation des boues dans la fosse et conseille l'utilisateur sur les opérations d'entretien à mener, notamment sur le moment opportun de vidanger les ouvrages de prétraitement.

La périodicité pour la réalisation des vidanges est fixée à 6 ans pour les fosses septiques et fosses toutes eaux.

Elle pourra être modifiée par la collectivité en fonction des caractéristiques de chaque installation, de son état de fonctionnement et du nombre d'utilisateurs.

La vidange des bacs dégraisseurs reste à la charge des particuliers.

Dans le cadre de la présente convention, l'utilisateur s'engage à respecter les préconisations du service d'assainissement en termes de fréquence de vidange.

La collectivité se réserve le droit de faire exécuter les prestations de vidange en régie ou par affermage du service (Prestataire de son choix).

Les prestations de vidange effectuées par la collectivité comprennent le déplacement et l'intervention d'un camion hydrocureur avec vidange et nettoyage des ouvrages de prétraitement de l'installation, ainsi que le transport et l'élimination des matières vidangées. Le déroulement de tuyau nécessaire à la vidange est compris jusqu'à 50 m.

Elles n'intègrent en aucun cas ni le remplacement d'ouvrages ou de parties d'ouvrages (y compris tampons), ni les interventions sur le dispositif de traitement (filtre à sable,...) ou le remplacement du matériel filtrant, ni le nettoyage du préfiltre qui doit être effectué par l'utilisateur tous les 6 mois.

La remise totale en eau des ouvrages, après vidange, sera effectuée par l'utilisateur et à ses frais, à partir de son propre réseau d'adduction d'eau.

Afin de prévenir toute déformation des ouvrages, liée à la pression du terrain, la remise en eau est à effectuer immédiatement après l'opération de vidange.

**En aucun cas, quel que soit le type de vidange réalisé, la collectivité ou son prestataire ne pourra être tenu comme responsable en cas de déformation voire d'effondrement des ouvrages qui surviendrait après la vidange.**

A titre exceptionnel, à la demande de l'utilisateur ou du SPANC et sous réserve de la faisabilité technique, il pourra être procédé à une vidange partielle de la fosse (évacuation seule des boues ou du chapeau) en maintenant un minimum d'eau à l'intérieur de l'ouvrage, ceci afin de limiter les éventuels risques de déformation de certains ouvrages lors de la vidange.

## ARTICLE 3 : DROIT D'ENTRÉE SUR LA PROPRIÉTÉ

Chaque opération d'entretien nécessitant une entrée sur la parcelle privée, sera réalisée conformément à l'article 7 du règlement d'assainissement (avis préalable de visite par courrier, par téléphone pour les vidanges d'urgences).

La présence de l'utilisateur est obligatoire lors de chaque opération. En cas d'absence au rendez-vous, la collectivité facturera le forfait de déplacement prévu dans la tarification (cf. article 6).

En cas d'intervention commandée et irréalisable sur le terrain (fosse non accessible,...), un forfait de déplacement sera facturé à l'utilisateur.

Un rapport d'intervention sera établi par le prestataire en deux exemplaires : l'un sera remis à l'utilisateur, l'autre à la collectivité.

Sur ce rapport figureront les éléments suivants :

- le nom de l'utilisateur,
- le nom du propriétaire,
- l'adresse de l'immeuble ou propriété où est située l'installation,
- la date de la vidange,
- les caractéristiques, nature et qualité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidanges seront dépotées.

## ARTICLE 4 : OBLIGATION ET RESPONSABILITÉ DE L'USAGER

L'utilisateur s'engage tant pour lui-même que pour un locataire éventuel à :

- respecter le règlement du service d'assainissement non collectif,
- s'abstenir de tout ce qui est de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages, ne rejeter que les eaux domestiques (lessives, cuisine, toilettes, urines, matières fécales...), **Les boues non-conformes peuvent poser des problèmes.** Ces boues sont encombrées de lingettes, serviettes hygiéniques, serpillères, autres tissus, couches, sacs plastiques, cailloux, bois et autre matériaux qui ne sont pas des déchets d'eaux usées,
- aviser les agents du service d'assainissement d'un mauvais fonctionnement de l'installation dès qu'il est constaté.

**En cas de problème lié à ces boues (obstruction de pompage, dépotage spécifique ou autre problème) les frais supplémentaires engendrés seront répercutés sur la facture de l'utilisateur.**

## ARTICLE 5 - MODALITÉS DES INTERVENTIONS

Les interventions seront menées aux jours et horaires ouvrés. L'utilisateur sera prévenu au préalable du passage des agents chargés de la vidange. Il laissera le libre accès à ses installations (**trappes d'accès dégagées**).

L'intervention donnera lieu à l'établissement d'une fiche de travail qui sera remise à l'utilisateur. Elle comportera la date et les travaux effectués.

Les prestations de la collectivité se limitent à ces opérations.

**Le SPANC ne peut pas donner une heure fixe du passage du camion.**

## ARTICLE 6 – TARIFICATION DU SERVICE

Les tarifs exposés ci-après peuvent être amenés à évoluer par délibération du conseil communautaire

Les tarifs s'appliquent par cuve : fosse, bac dégraisseur ou micro station. En cas de vidange de plusieurs ouvrages (ex : fosse + bac), le tarif est multiplié par le nombre d'ouvrages vidangés.

Vidange de fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses étanches, micro-stations et postes de relevage :

| Capacité de la fosse en litres            | Intervention programmée | Intervention non programmée ou urgente |
|---|-------------------------|--|
| Volume à vidanger ≤ 1 000 litres          | 160 €                   | 280 €                                  |
| Volume à vidanger de 1 000 à 2 000 litres | 180 €                   | 300 €                                  |
| Volume à vidanger de 2 000 à 3 000 litres | 200 €                   | 320 €                                  |
| Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire     | 70 €                    | 70 €                                   |

Vidange des bacs dégraisseurs (particuliers uniquement) :

| VIDANGE DE BACS DEGRAISSEURS    | Unité                                 | Intervention programmée | Intervention non programmée ou urgente |
|---------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--|
| Volume à vidanger ≤ 200 litres  | FORFAIT                               | 100,00 €                | 208,00 €                               |
| Volume à vidanger ≤ 500 litres  | FORFAIT                               | 140,00 €                | 260,00 €                               |
| Volume à vidanger ≤ 1000 litres | FORFAIT                               | 160,00 €                | 268,00 €                               |
| Volume à vidanger > 1000 litres | Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire | 130,00 €                | 130,00 €                               |

Autres prestations :

| AUTRES PRESTATIONS  | Unité                | Intervention programmée | Intervention non programmée ou urgente |
|---|----------------------|-------------------------|--|
| Hydro-curage sous pression des canalisations/drains d'épandage avec aspiration. Coût au mètre linéaire.   | FORFAIT AU ML        | 0,50 €                  | 0,75 €                                 |
| Nettoyage du pré-filtre (filtre décolloïdeur) sans intervention de vidange  | FORFAIT              | 90,00 €                 | 114,00 €                               |
| Coût unitaire pour un accès aux ouvrages > 50 m   | Par tranche de 10 ml | 2,80 €                  | 2,80 €                                 |
| Plus-value forfaitaire pour accès difficile, voirie enneigée, impossible en camion hydro-cureur classique, en véhicule léger type 4*4                             | FORFAIT              | 75,00 €                 | 96,00 €                                |
| Inspection TV ou coloration ou fumigation, pour un dispositif individuel (soit une demi-journée tout compris maximum) y compris rapport écrit en 2 ex dont un PDF | FORFAIT              | 620,00 €                | 1 200,00 €                             |

## PLANNING PREVISIONNEL POUR 2025 :

| N° de tournée 2025 | Dates      | Secteur de Communes  |
|--------------------|------------|--|
| 1                  | 02/04/2025 | Chapois / Supt / Andelot en montagne / Valempoulières / Vers en montagne                                       |
| 2                  | 30/04/2025 | Le Larderet / Le Latet / Le Pasquier   |
| 3                  | 07/05/2025 | Cuvier / Esserval tartre / Censeau / Bief du Fourg   |
| 4                  | 28/05/2025 | Les Nans / Charbonny / Plénise / Plénisette  |
| 5                  | 04/06/2025 | Chatelneuf / Le Frasnais / Le Vaudioux   |
| 6                  | 25/06/2025 | Moutoux / Onglières  |
| 7                  | 02/07/2025 | Foncine le Haut / Foncine le Bas   |
| 8                  | 30/07/2025 | Entre deux monts / les Planches en Montagne / Chaux des Crotenay   |
| 9                  | 06/08/2025 | Arsure / Fraroz / Bief des maisons / Les Chalesmes/Cerniébaud  |
| 10                 | 27/08/2025 | Bourg de Sirod / Sirod / Gillois / Crans   |
| 11                 | 03/09/2025 | Conte / Doye / Nozeroy / Rix / Mièges / la Favière / Billecul / Charency                                       |
| 12                 | 24/09/2025 | Longcochon / La Latette / Mignovillard (et Froidefontaine, Petit-Villard, Communailles-en-Montagne, Essavilly) |
| 13                 | 01/10/2025 | Crotenay / Ardon / Montrond / Vannoz   |
| 14                 | 29/10/2025 | Cize / Syam / Ney / Loulle / Pillemoine  |
| 15                 | 05/11/2025 | Champagnole / Sapois / Equevillon / Lent / Saint Germain   |
| 16                 | 19/11/2025 | Marigny / Montigny sur l'Ain / Pont du Navoy / Monnet la Ville / Mont sur Monnet / Saffloz                     |

Les tournées peuvent être annulées en cas d'intempérie pour raison d'accessibilité du camion hydro-cureur.

### **IMPOSSIBILITÉ DE VIDANGER**

En cas d'impossibilité de réaliser la vidange, un forfait déplacement de 60 € sera facturé.

Je, soussigné(e), M/Mme .....déclare être propriétaire de l'installation ou représenter le propriétaire de l'installation (obligation de fournir une attestation) et demande l'adhésion au service de vidange du SPANC de la communauté de Communes à l'adresse ci-dessous.

Fait à .....le .....

Signature du demandeur,  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »

**Le présent formulaire, valant convention entre l'utilisateur et la Communauté de communes, doit être signé et retourné par mail ou par voie postale.**